Demande de permis de construire (P) - 253544

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

Fiche bâtiment [2]

B1 Type de travaux (aide) (*) : Bâtiment démoli

Lorsque le type de travaux correspond à une transformation, il est nécessaire de décrire la transformation à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après :

[_]Assainissement énergétique	[_]Assainissement système de chauffage	[_]Transformations / rénovations intérieures
[_]Changement d'affectation	[_]Agrandissement chauffé	[_]Agrandissement non chauffé
[_]Installation solaire thermique	[_]Installation solaire photovoltaïque	[_]Autres travaux de transformation

B2 N° de parcelle (*) : 151

B3 N° ECA : B18
En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.

B4 Rue/lieu (*) : .

B5 Dénomination du bâtiment : Ciblerie

B6 Nombre d'entrées avec adresse :

CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

B7 Catégorie de bâtiment (*) : Bâtiment sans usage d'habitation

Classe : Autres bâtiments non classés ailleurs

B8 Surface au sol du bâtiment [m²] : 24

B9 Surface brute utile des planchers [m²] :

B10 Surface brute des planchers pour le logement [m²] : Pour les activités [m²] :

B11 Cube SIA [m³] :

B12 Nombre de niveaux total *(y. c. sous-sols et demi-niveaux)* :

B13 Nombre total de logements après travaux (*) :

Nb 1 pce :	Nb 2 pce :	Nb 3 pce :
Nb 4 pce :	Nb 5 pce :	Nb 6 pce ou plus :

B14 Bâtiment transformé (*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements : Non

CARACTERES ENERGETIQUES POUR LE SYSTEME DE CHAUFFAGE

Aide pour la saisie: lien

B15 Générateur(s) de chaleur pour le système de chauffage (*) :

Principal: Pas de générateur de chaleur

Secondaire:

Puissance du générateur de chaleur principal [KW] :

B16 Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le système de chauffage (*) :

Pour générateur principal: Aucune

Pour générateur secondaire:

B17a Générateur(s) de chaleur pour la production d'eau chaude sanitaire (*) :

Principal: Pas de générateur de chaleur

Secondaire:

B17b Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la production d'eau chaude sanitaire (*) :

Pour générateur principal: Aucune

Pour générateur secondaire:

B18 La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) : [X] Oui [_] Non

Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)
Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) (lien)
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur la plateforme GDA (Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf.

B19 Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez-de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes [_] Oui

Demande de permis de construire (P) - 253544

AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39. a) Façades, toiture — Matériau, couleur :
Béton, gris
Mode de couverture, couleur :
Pas de toiture

Type de fermeture : [_] Stores [_] Volets

b) [_] Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m²

44. [_] Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux
(cocher aussi la question No 408)

45 a) Ascenseur, monte-charge: [_] Electrique [_] Hydraulique b) Rampe/plate-forme ajustable: [_] Electrique [_] Hydraulique

c) Contenance du réservoir d'huile : litres d) [_] Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes

46. Raccordement TV/radio : [_] Antenne collective [_] Antenne extérieure [_] Antenne intérieure

[_] Parabole [_] Câble téléréseau

PARTIE ENERGIE

Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)

		Compétence M	Compétence ME	
	Isolation thermique			
48.	Qh (MJ/m².an) : Informations complémentaires :			
	Qhli (MJ/m².an) : Informations complémentaires :			
453.	a) Qh est inférieur ou égal à Qhli	[_]		
	b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli		[_]	

Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-VD-2a ou EN-VD-2b et le calcul SIA 380/1. Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN-VD-3 et EN-VD-72

Surface de référence énergétique

SRE : Informations complémentaires :

465.	Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation	[_]		EN 6
468.	Serres artisanales ou agricoles chauffées		[_]	EN 7
474.	Halles gonflables		[_]	EN 8

Installations techniques du bâtiment

450.	a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes)		[_]	65A
	b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage)		[_]	65B
	c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air) *à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS) (Pour nouvelles constructions ou non dispensées d'autorisation de construire selon l'Art.68c RLATC)*		[_]	Annexe
	- Avec fonction de climatisation (pompe à chaleur réversible)		[_]	EN-VD-5
	- Se trouvant à une altitude supérieure à 1000m		[_]	Annexe
456.	Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd		[_]	
461.	Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables	[_]		EN-VD-72
462.	Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire	[_]		EN-VD-3
463.	Installation de ventilation		[_]	EN-VD-4
464.	Installations de réfrigération, climatisation, déshumidification ou humidification		[_]	EN-VD-5
466.	Installation de production d'électricité par combustible		[_]	EN 9
475.	Résidences secondaires	[_]		EN-VD-3

Divers

470.	Installation de chauffage en plein air	[_]		EN-VD-10
471.	Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN		[_]	
473.	Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m²			
	- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage	[_]		EN 12
	- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation		[_]	EN 13
476.	Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh)		[_]	EN-VD-15
477.	Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application		[_]	

Précisez l'article :

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la DIREN